

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
11 mars 2024  
ORDRE DU JOUR**

Adoption des procès-verbaux des séances du 18 décembre 2023 et du 23 janvier 2024

**ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES**

1) Soutien financier pour l'accueil à la crèche La Ribambelle d'un enfant polyhandicapé

**COMMUNICATION**

2) Adoption des termes de la convention à intervenir avec Exterion Media pour la location

**FINANCES**

3) Rapport et débat sur les orientations budgétaires (DOB) 2024

4) Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de Grand Poitiers du 11 octobre 2023 et du 15 décembre 2023

5) Acquisition de parcelles non bâties en bord de l'Auxance

**QUESTIONS DIVERSES**

**Conseil municipal du 11 mars 2024**  
**Préambule**

**Florence JARDIN** : nous allons procéder à l'accueil de Monsieur Michel CHOUMIL. Ce n'est pas une délibération puisque vous le savez, dans l'ordre de la liste, on accueille systématiquement le suivant et nous sommes arrivés au dernier ! On vous remercie d'avoir accepté cette charge. On a eu un certain nombre d'installations suivies de démissions, donc on vous souhaite la bienvenue dans ce conseil ! Et puis, bien sûr, étant donné que ce n'est pas toujours évident d'arriver en cours de route pour comprendre, n'hésitez pas à nous solliciter sur le fonctionnement des instances, on vous expliquera le fonctionnement des commissions. Du fait de la démission de Jean-Noël CHAIGNE, il va falloir voir pour « re-brasser » un petit peu le tout pour que chacun puisse choisir. Bien sûr, au fur et à mesure des délibérations, vous n'hésitez pas à nous interpellier.

Convocation du 05/03/2024

Objet : Soutien financier pour l'accueil à la crèche parentale La Ribambelle d'un enfant polyhandicapé

N°20240311\_DV\_01

Rapporteur : Madame Isabelle COUDERC

Nomenclature Préfecture :  
7.5.2.

Quorum : 15

Présents : 25

Mesdames et Messieurs

JARDIN Florence

MAINARD Philippe

COUDERC Isabelle

JUIN Daniel

MANOIR Laurence

LHERAHOUX Michel

NOSENT Agnès

FRAPPIER Etienne

POHU Valérie

LEONARD Sébastien

CAILA Jean-Luc

PEDRON Véronique

AYRAULT Marie-Christine

BLOT Jean-Denys

BOUTIN Marc

MORGAT Aurélien

GAUD Dominique

FAGE Manuela

POPINEAU Marie-Rose

SANCHEZ Philippe

CHEBROUX Jeannie

GODARD Pierre

MOINE Éric

MAZIERE Jean-Marc

CHOU MIL Michel

Pouvoirs : 4

Mesdames et Messieurs

BIANCOTTO Janine à GAUD

Dominique

GHARBI Linda à FAGE

Manuela

RIVIERE Fabien à PEDRON

Véronique

FORTAIN Sylvie à GODARD

Pierre

Absent : 0

Secrétaire de séance :  
Laurence MANOIR

Affiché le  
13 mars 2024

Mis en ligne le :  
13 mars 2024

La crèche La Ribambelle accueille depuis l'année dernière un enfant en situation de handicap.

Il apparaît toutefois que la lourdeur des pathologies dont ce dernier souffre requiert la présence d'un personnel dédié sur des créneaux d'une demi-journée, afin de contribuer à son éveil et à sa stimulation quotidienne.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vienne apporterait un financement conséquent (à hauteur de 80 % des frais de personnel), néanmoins la crèche sollicite le soutien de la Ville pour assumer le reste à charge.

Conformément aux engagements pris par l'équipe municipale en faveur de l'inclusion des personnes et des enfants en situation de handicap et de leur accès à tous les services, il pourrait être décidé de la prise en charge de ces frais de personnel résiduels, qui s'élèveraient pour le mois de mars 2024 à 196 €, pour 4 demi-journées par semaine.

Le jeune enfant intégrant le centre d'accueil pour enfants polyhandicapés l'Oasis à temps non complet à compter du mois d'avril 2024, le montant de la prise en charge passerait à 98 € par mois (soit 2 demi-journées).

La dépense totale s'élèverait, pour l'année 2024 à quelques 1.100 €, ce qui apparaît relativement modique au regard de l'intérêt que présenterait cet accompagnement, pour le jeune, pour ses parents, ainsi que pour les personnels de la structure.

Au surplus et dans la perspective de l'accueil de cet enfant, il conviendrait qu'un fauteuil adapté soit acquis, pour un montant de 1.107 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 1.100 € à la crèche La Ribambelle pour l'abondement au soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne pour la prise en charge des frais de personnel supplémentaires,

- de procéder à l'achat d'un fauteuil adapté, pour un montant de 1.107 € TTC,

- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

La secrétaire de séance  
Laurence MANOIR

La Maire  
Florence JARDIN



**Conseil municipal du 11 mars 2024**  
**Annexe à la question n°1**

Jeannie CHEBROUX : on est d'accord que ce fauteuil restera la propriété de la Ribambelle ?

Isabelle COUDERC : non pas de la Ribambelle, c'est nous qui achetons donc...

Jeannie CHEBROUX : ah oui, de la commune ?

Isabelle COUDERC : oui, oui, de la commune. C'est nous qui achetons, nous sommes les propriétaires.

Jeannie CHEBROUX : d'accord. Donc si d'autres cas d'enfants handicapés se représentent...

Isabelle COUDERC : oui, oui... après, c'est spécifique par rapport à l'âge de l'enfant...et c'est spécifique à son handicap.

Jeannie CHEBROUX : oui d'accord.

Isabelle COUDERC : en tout cas, il sera notre propriété ce fauteuil puisque c'est nous qui l'aurons acheté.

Jeannie CHEBROUX : très bien, merci.



Ville de Migné-Auxances  
86440  
Département de la Vienne

Séance du  
11 mars 2024

A 20h30 salle du Conseil municipal  
Sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire

Convocation du 05/03/2024

Objet : Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'un dispositif publicitaire

N°20240311\_DV\_02

Rapporteur : Madame Laurence MANOIR

Nomenclature Préfecture :  
3.5.1..

Quorum : 15

Présents : 25

Mesdames et Messieurs

JARDIN Florence

MAINARD Philippe

COUDERC Isabelle

JUIN Daniel

MANOIR Laurence

LHERAHOUX Michel

NOSSANT Agnès

FRAPPIER Etienne

POHU Valérie

LEONARD Sébastien

CAILA Jean-Luc

PEDRON Véronique

AYRAULT Marie-Christine

BLOT Jean-Denys

BOUTIN Marc

MORGAT Aurélien

GAUD Dominique

FAGE Manuela

POPINEAU Marie-Rose

SANCHEZ Philippe

CHEBROUX Jeannie

GODARD Pierre

MOINE Éric

MAZIERE Jean-Marc

CHOU MIL Michel

En application des dispositions du nouveau règlement local de publicité intercommunal, la société Extérieur Média a procédé à la dépose d'un dispositif d'affichage double face de 12 m<sup>2</sup>, qui était implanté à proximité du rond-point de l'Avenue de la Loge à Migné-Auxances.

Ce mobilier sera remplacé par un panneau d'affichage de 2 m<sup>2</sup>, en double face, sur le même emplacement.

Le projet de convention joint au présent projet de délibération fixe les modalités d'occupation du domaine public par ce nouveau dispositif.

La redevance annuelle qui sera versée par l'afficheur est de 600 € HT par an.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget 2024

A la majorité des membres présents et représentés (28 voix pour, 1 abstention), le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Madame la Maire à signer avec la société Extérieur Media la convention d'occupation du domaine public communal pour une durée de 6 ans, potentiellement reconductible de manière tacite pour des périodes d'un an, sans pouvoir excéder 9 années au total.

Pouvoirs : 4

Mesdames et Messieurs

BIANCOTTO Janine à GAUD

Dominique

GHARBI Linda à FAGE

Manuela

RIVIERE Fabien à PEDRON

Véronique

FORTAIN Sylvie à GODARD

Pierre

Absent : 0

Secrétaire de séance :

Laurence MANOIR

Affiché le

13 mars 2024

Mis en ligne le :

13 mars 2024

La secrétaire de séance  
Laurence MANOIR

La Maire  
Florence JARDIN

**Conseil municipal du 11 mars 2024**  
**Annexe à la question n°2**  
**Page 1**

Laurence MANOIR : ils vont être déposés d'ici mi-juillet puisque c'est le RLPI qui le prévoit. Tous ceux qui sont au rond-point vont disparaître. Ils vont passer à 2m<sup>2</sup> et ils ne vont pas en remettre 3 de toute façon. Et puis avenue de Châtellerault, c'est pareil, il n'y aura plus rien.

Jeannie CHEBROUX : excuse-moi, c'est où l'avenue de Châtellerault ?

Laurence MANOIR : c'est là où il y a Game Park, en allant sur Chasseneuil  
Si vous avez remarqué, il y a beaucoup, beaucoup de panneaux. Ils vont tous disparaître. Je crois qu'il y en a 8.

Jeannie CHEBROUX : mais là, tu dis qu'il y en a combien des 4 par 3 ?

Laurence MANOIR : les 4 par 3 il en reste avenue de Châtellerault qui vont disparaître d'ici mi-juillet et là ici au rond-point avenue de la Loge, il n'y en a plus que 2 grands. On les voit bien. Et le troisième a été enlevé. C'est pour ça qu'ils le remplacement par un 2m<sup>2</sup>.

Jeannie CHEBROUX : non... j'y suis passée cet après-midi, ce n'est pas deux ou trois qu'il reste !

Laurence MANOIR : non, il ne faut pas confondre les affichages publicitaires et les enseignes des entreprises. Ça n'a rien à voir ! Quand on passe avenue de la Loge, il y a eu beaucoup, beaucoup de déposes qui sont les enseignes des entreprises qui n'ont plus le droit mais elles ont encore 4 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2028. Certaines ont accepté, la majorité, si vous avez remarqué... il n'y a quasiment plus de grands panneaux. Il n'y a plus que Cuisinella et celui d'à côté qui restent et eux sont en train de voir ça et le boulanger aussi enlève celui qui reste mais il faut savoir qu'il faut qu'il fasse venir une grue. C'est une entreprise spécialisée qui doit leur faire.

Jeannie CHEBROUX : ben qu'il le fasse !

Laurence MANOIR : Evidemment, ça nous fait des finances en moins.

Jeannie CHEBROUX : oui enfin bon, quand tu vas à Ligugé, quand tu vas à Saint Benoit, tu ne vois pas de panneaux comme ça ! Je suppose qu'ils tiennent leurs finances d'ailleurs !

Laurence MANOIR : ah bah, on est dans une zone commerciale, il ne faut pas l'oublier ! Fontaine le Comte c'est pareil. Nous sommes la seule commune à avoir engagé le travail puisqu'on va avec les services, rencontrer les entreprises les unes après les autres. C'est du travail... il faut aussi... il y a le respect de la loi... Ils ont des délais, on ne peut pas non plus les obliger... Si vous avez remarqué, Besson a déjà descendu son enseigne. De l'autre côté, il n'y a plus ou quasiment plus rien. LARIVIERE ça va partir aussi... Donc voilà, il y a quand même beaucoup de choses de faites. Il faut leur laisser le temps.

Jeannie CHEBROUX : oui oui mais c'est qu'on part de loin aussi !

Laurence MANOIR : il n'y avait pas que nous, il y en avait d'autres des zones commerciales...

Jeannie CHEBROUX : est-ce que je peux avoir deux explications de texte ?

**Conseil municipal du 11 mars 2024**  
**Annexe à la question n°2**  
**Page 2**

Laurence MANOIR : oui ?

Jeannie CHEBROUX : dans la convention, à l'article 1, on dit que « afin de valoriser les biens immobiliers relevant de son domaine public, la commune a décidé de passer une convention etc. avec Exterior ». Afin de valoriser les biens immobiliers. D'accord ? Ensuite, on dit dans l'article 2 que « l'occupant implantera un dispositif publicitaire pour les besoins exclusifs de son exploitation commerciale ». Quel est le rapport entre la valorisation des biens mobiliers de la commune et l'occupant qui a besoin de ces panneaux pour son exploitation commerciale ?

Cédric HAMELIN, DGS : par bien immobilier, on entend bien bâti et non bâti. On valorise notre dépendance du domaine public communal en percevant une redevance. Le bien immobilier dont on parle, c'est le terrain d'assiette, qu'on loue, avec une redevance d'occupation précaire à 600 € HT par an pour toute la durée de la convention et sur l'article 2... c'est... il exploite le domaine public pour son activité commerciale. C'est la même chose en fait que les droits de place sur le marché. Vous autorisez un acteur économique à occuper de manière privative, un bien du domaine public, de 2 m<sup>2</sup> ou de 2m linéaire pour mettre son étal. Nous, on valorise notre patrimoine immobilier et lui, il bénéficie de cette occupation privative du domaine public pour exploiter son activité commerciale.

Jeannie CHEBROUX : d'accord. C'est donc ce qu'on entend par valoriser les biens immobiliers ?

Cédric HAMELIN, DGS : exactement

Jeannie CHEBROUX : bon... d'accord... Et la deuxième explication de texte, il est dit dans l'article 2 que l'occupant implantera un dispositif. On a bien le « un » et (1) de 2m<sup>2</sup> double face pour les besoins... non... il implantera un dispositif de 2m<sup>2</sup> et un deuxième paragraphe où on dit que le nombre d'emplacement indiqué n'est pas limitatif et pourra être augmenté par voie d'avenant à la convention ? !

Cédric HAMELIN, DGS : oui, c'est un avenant donc une convention où il y a un accord de volonté, la commune et l'afficheur. S'il veut augmenter le nombre de panneaux donc occuper davantage de domaine public communal, il faudra que vous donniez votre accord. Donc il y a aura un avenant, une modification de la convention. Pour l'instant cette convention ne porte que sur un emplacement sachant qu'il peut toujours demander à disposer de deux ou trois emplacements, sous réserve que le Conseil municipal soit tout à fait d'accord.

Jeannie CHEBROUX : donc on passe éventuellement d'un 12 m<sup>2</sup> double face donc 24 m<sup>2</sup> à peut-être 2m<sup>2</sup> double face donc 4m<sup>2</sup> fois ce que voudrait l'occupant ?

Florence JARDIN : non parce que c'est toujours dans le respect du règlement local de publicité, ce qui veut dire qu'il y a un nombre maximum de panneaux sur certains linéaires, par nombre de parcelles, etc. C'est limité quand même au cadre du règlement local de publicité.

Jeannie CHEBROUX : mais dites-le à ce moment-là !

Florence JARDIN : ben c'est évident ! Pour moi c'est évident, il y a un règlement de publicité. Tout est fait pour qu'il soit respecté ! Il est évident qu'on ne va pas passer des conventions qui ne respectent pas le cadre.

Conseil municipal du 11 mars 2024

Annexe à la question n°2

Page 3

Jeannie CHEBROUX : donc il pourrait y avoir combien de panneaux de 2m<sup>2</sup> double face ?

Florence JARDIN : je n'en sais rien comme ça. Il faut regarder le règlement. Je ne sais pas si vous l'avez déjà lu mais c'est quand même assez complexe, assez long...

Jeannie CHEBROUX : mais le règlement il dit tant de panneaux par m<sup>2</sup> ?

Laurence MANOIR : oui mais il n'y a pas que ça, il y a aussi le fait qu'on soit proche de la voie publique, domaine public... on l'a déjà vu ici, on en a parlé, il faut regarder le règlement. Mais déjà c'est quand même une bonne avancée. Une très bonne avancée !

Jeannie CHEBROUX : j'ai parfois l'impression d'avancer à reculons du coup parfois !

Michel CHOUMIL : il n'y a pas de... Nulle part vous ne parlez de la revalorisation du montant ? On est parti sur 600 € sur 6 ans sans jamais redire que vous rediscutez du prix ? Avec une inflation aujourd'hui à 4,5 %... non ?

Florence JARDIN : oui... on n'a pas de frais là-dessus. On ne subit pas particulièrement d'inflation sur cette opération. L'entretien du panneau est à la charge de l'annonceur.

Michel CHOUMIL : c'est juste pour gagner plus !

Florence JARDIN : oui c'est juste pour gagner plus... Mais très franchement, si c'était vraiment une démarche pour gagner de l'argent, on n'aurait pas approuvé un règlement local de publicité qui va au-delà de ce qu'impose le Code de l'environnement. Donc... voilà, il y a une redevance, par principe c'est normal. Après, si on garde 600,10 € et après 600,20 € ce n'est ce qui va changer les équilibres budgétaires. La durée de la convention est déterminée... C'est maximum 9 ans si on la renouvelle. Mais à un moment donné ça s'arrête et il y a re négociation.

Michel CHOUMIL : d'accord.

**Conseil municipal du 11 mars 2024**  
**Préambule à la question n°3**

Florence JARDIN : c'est un moment important dans une année de Conseil municipal puisque nous déterminons ensemble les priorités que nous souhaitons mettre en œuvre dans le budget et nous prenons également en compte toutes les obligations qui nous incombent et bien sur les projets que nous souhaitons mettre en œuvre. C'est en ça que c'est un moment particulièrement intéressant.



Ville de Migné-Auxances  
86440  
Département de la Vienne

Séance du  
11 mars 2024

A 20h30 salle du Conseil municipal  
Sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire

Convocation du 05/03/2024

Objet : Rapport et débat sur les orientations budgétaires 2024

N°20240311\_DV\_03

Rapporteur : Monsieur Etienne FRAPPIER

Nomenclature Préfecture :

7.1.1.

Quorum : 15

Présents : 25

Mesdames et Messieurs

JARDIN Florence

MAINARD Philippe

COUDERC Isabelle

JUIN Daniel

MANOIR Laurence

LHERAHOUX Michel

NOSSENT Agnès

FRAPPIER Etienne

POHU Valérie

LEONARD Sébastien

CAILA Jean-Luc

PEDRON Véronique

AYRAULT Marie-Christine

BLOT Jean-Denys

BOUTIN Marc

MORGAT Aurélien

GAUD Dominique

FAGE Manuela

POPINEAU Marie-Rose

SANCHEZ Philippe

CHEBROUX Jeannie

GODARD Pierre

MOINE Éric

MAZIERE Jean-Marc

CHOUMIL Michel

L'article 107 de loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, impose la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) par l'exécutif de la collectivité aux membres des conseils municipaux des communes de plus de 3.500 habitants. Ce rapport doit être communiqué au minimum 5 jours avant la séance du Conseil au cours de laquelle il sera procédé à la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Ce débat se déroule en phase initiale de la préparation budgétaire (dans les dix semaines précédant le vote du budget).

Il vous est donc proposé, à partir du rapport joint en annexe, de débattre des orientations budgétaires susceptibles d'être mises en œuvre en 2024 avant le vote du budget prévu le 8 avril 2024.

Ce rapport, selon l'article D.2312-3-C du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est transmis à la Présidence de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité dont la commune est membre dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Il est mis à disposition du public à la Mairie, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Pouvoirs : 4

Mesdames et Messieurs

BIANCOTTO Janine à GAUD

Dominique

GHARBI Linda à FAGE

Manuela

RIVIERE Fabien à PEDRON

Véronique

FORTAIN Sylvie à GODARD

Pierre

A l'unanimité, après débat et examen du dossier, le Conseil municipal :

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024,

- adopte le rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2024,

- décide de transmettre l'ensemble des éléments au représentant de l'Etat et à Grand Poitiers Communauté urbaine.

Absent : 0

Le secrétaire de séance  
Laurence MANOIR

La Maire  
Florence JARDIN

Secrétaire de séance :

Laurence MANOIR

Affiché le

13 mars 2024

Mis en ligne le :

13 mars 2024

Conseil municipal du 11 mars 2024

Annexe à la question n°3

Page 1

Éric MOINE : bonsoir... la finance c'est toujours une affaire de spécialiste. Comme je ne suis pas un spécialiste, je n'ai pas compris grand-chose dans les sections d'investissement. Est-ce qu'il serait possible de détailler un petit peu la fameuse école de musique...ça me préoccupe. Compte tenu de ce que tu as dit la dernière fois... Les dépenses... il y a deux lignes... CRR il y a la dette, plusieurs choses plusieurs chapitres et ensuite la troisième ligne 321.000 € de dépenses prévues mais on est loin de l'annonce que tu nous as faite il y a quelques jours où on était dans les 4.5 millions €. C'est bien ça ? Je n'ai pas rêvé ?

Étienne FRAPPIER : oui c'est bien ça

Éric MOINE : comment vous allez vous dépatouiller de ça ? Parce que sincèrement, c'est un peu le flou artistique, d'autant plus que, si j'ai bien compris, il y a 118.000 € qui sont versés chaque mois...

Etienne FRAPPIER : chaque année

Éric MOINE : chaque année pardon.... Avec une augmentation de 10 % par an

Etienne FRAPPIER : non il n'y a pas d'augmentation, c'est toujours 118.000 €

Éric MOINE : ah oui c'est sur la voirie ! Mais pour aller jusqu'à 4.5 millions €, il en manque beaucoup !

Etienne FRAPPIER : je vais détailler si tu veux...

Éric MOINE : oui s'il te plaît. Je pense que c'est un peu nébuleux pour tout le monde

Etienne FRAPPIER : je vais essayer de résumer un petit peu la situation. En gros, l'école de musique enfin l'antenne du Conservatoire qui nous coûte en fonctionnement 260.000 € par an. Ça, c'est le côté fonctionnement, on a transféré à Grand Poitiers toutes les charges. Ça, ça, ne bouge pas, ça reste stable *ad vitam aeternam*, tant que l'antenne du Conservatoire existe.

Après, toute la partie investissement, c'est différent. On a transféré à Grand Poitiers le fait de construire un nouveau bâtiment. On abonde sur cet investissement, ce n'est pas 118.000 € mais c'est 110.000 € car il y a une petite partie de 8.000 €, c'est simplement sur l'équipement, simplement pour changer les instruments, certains équipements, etc. En fait, ces 110.000 € qu'on paye par an, c'est pour provisionner la construction du nouveau bâtiment, sachant que tout le reste en fait, c'est Grand Poitiers qui va le prendre en charge... Pardon, on paye sur 12 ou 13 ans, les 110.000 € parce qu'on avait un transfert d'environ 1.3 million € de notre part, au niveau du bâti. En fait, pour la construction de l'école de musique, les premières estimations mettaient un bâtiment à 1.8 million € tout compris, c'est-à-dire étude d'archi compris. En revanche, ce qui n'était pas compris, c'était tout l'extérieur du bâtiment. Les 1.8 million €, c'est tout le bâti sans les espaces verts sur le côté, les places de parking, la voirie pour y accéder, la consolidation de la falaise sur le fond de la parcelle, etc. Tout ça, ce n'est pas pris en compte pour l'instant. On a demandé dernièrement - puisque Grand Poitiers avait mis dans son programme d'investissement - le fait de faire cette construction du CRR. On a pris en charge le fait de s'occuper de la paperasse en quelque sorte : c'est nous qui finançons les études, nous qui sommes en contact avec tous les acteurs. C'est nous qui nous occupons de tout en fait, on va dire, en gros. On a missionné A2MO, une entreprise qui nous accompagne dans l'élaboration du programme de ce bâtiment, qui a fait les premières études et qui a évalué financièrement le projet globalement. On a fait réactualiser cette étude qui avait été menée en fin de mandat précédent. C'est A2MO qui

**Conseil municipal du 11 mars 2024**  
**Annexe à la question n°3**  
**Page 2**

avait fait l'estimation de 1.8 millions € mais avec les nouvelles normes d'environnement, la hausse de tous les coûts de construction qu'on peut imaginer, les nouvelles estimations financières de cette entreprise, pour le projet global, c'est-à-dire le projet complètement tout fini, y compris les espaces extérieurs, tout globalement, s'élèvent à 4.3 millions €. On a revu à la baisse par rapport aux 4.5 millions € parce qu'il y avait des éléments qui étaient mal pris en compte. C'est tout compris : les études, les taxes, vraiment tout compris. Donc effectivement, ça n'a plus rien à voir avec le projet de départ qui était estimé à 1.8 million € parce que de toute façon, le bâtiment lui-même, si on enlève tout l'extérieur etc., on est quand même presque à 3 millions €. Ça fait vraiment exploser le projet en lui-même. Donc, pour l'instant, le programme d'investissements qui avait été décidé par Grand Poitiers, nous permet de déclencher 100.000 € d'études sur la première année donc 2023 et de déclencher 300.000 € derrière en 2024 pour commencer en fait tout le processus. C'est pour ça que pour le moment, sur la ligne du budget d'investissement, on se contente de suivre le programme d'investissement de Grand Poitiers. On n'est pas encore du tout sur l'aspect plus complexe avec le programme de 4.3 millions €. D'ailleurs, on n'a toujours pas pour l'instant la réponse de Grand Poitiers par rapport à leur décision qui nous dirait est-ce qu'on continue le projet, est-ce que ça les intéresse toujours de faire le bâtiment ici, alors qu'on a un budget qui explose ? Pour l'instant, c'est un peu dans leurs mains. On n'a toujours pas cette réponse. Nous, de toute façon, de notre part, a priori, on ne va pas plus loin en investissement sur le bâti que ce qu'on a clecté donc les 1.3 million € et, éventuellement, peut-être une participation, mais on ne sait pas encore, sur les aménagements extérieurs du bâtiment. Le reste, on ne sait pas encore. On n'a pas encore les réponses à apporter sur ce point-là. En tout cas, sur les volumes d'investissement, en 2024, ça ne représente que ce qui était décidé sur le programme d'investissement de Grand Poitiers en amont, au tout début. Je ne sais pas si j'ai bien répondu à ta question ?

Éric MOINE : tu as répondu à ma question

Jean-Marc MAZIERE : bonsoir à toutes et tous. Heureusement qu'on est du domaine parce que je ne suis pas certain que les éléments complémentaires que tu viens d'apporter.... Ceux qui nous écoute, je ne suis pas sûr qu'ils aient tout suivi ! Mais je vais revenir dessus parce que je vais te questionner par rapport à la dette.

Effectivement les projets de budgets municipaux, je dirais, se suivent et se ressemblent, un peu malheureusement. Vous avez engagé des économies sur le fonctionnement mais évidemment par rapport à ce qui reste à combler c'est insuffisant. Une nouvelle fois vous faites appel à l'impôt et à la dette. L'impôt, concrètement, entre 2,5 et 3 %, ça va faire 6 % sur la taxe foncière, ce qui est quand même... Ce qu'il faut regarder c'est le budget des gens.... Ce qui est quand même relativement important, déjà par rapport à l'augmentation de l'an dernier... Je regardais sur le site de l'INSEE juste avant de venir, les CSP des mignannois. Les retraités c'est 30 %, employés c'est 17 % et ouvriers c'est 9%, alors on est quasiment à 60 % de gens considérés avec des revenus plus modestes. La dette effectivement, après les 850.000 € de 2023, ça sera entre 300 et 500.000 € mais tu viens de présenter que ça serait plutôt 500.000 €, sachant qu'effectivement notre stock de dettes est correct, mais je vais revenir là-dessus à la fin de mon intervention. Je vais t'interroger là-dessus, il faudra que tu m'expliques.

Effectivement, sans augmentation des impôts, nous sommes dans l'impossibilité d'équilibrer le budget municipal et surtout comme nous sommes sans autofinancement, impossible de ne pas emprunter. Une ligne par ailleurs, des données très concrètes, je t'en remercie, c'est quelque chose qui m'a interpellé...

Conseil municipal du 11 mars 2024

Annexe à la question n°3

Page 3

Quand on prend la ligne des recettes pour impôts et taxes, on a une augmentation de + 436.000 € donc ça, c'est très satisfaisant et c'est ce qui aurait dû nous permettre d'avoir un souffle. Mais malheureusement, en même temps, nous avons une augmentation de la masse salariale de 252.000 € qui représente 60 %. Sur la ligne augmentation des impôts et taxes, on ne peut pas bénéficier des 436.000 € puisqu'il nous restera plus que 40 % de cette augmentation. Concernant l'investissement, il y avait effectivement le bâtiment du stade mais hormis ça il y a beaucoup de saupoudrage. Avant de conclure, il faudrait que tu me répondes à une question. Tu viens de dire que nous avons un stock de dettes qui est satisfaisant, ce qui est vrai, mais par contre étant donné que compte tenu de ce que je viens de dire, je ne vois pas comment à l'avenir tu vas pouvoir dégager l'autofinancement et financer vos projets autrement que passer par la dette. Si je reprends le CRR, j'essaie d'être plus clair pour mon ami Éric, effectivement on passe d'un budget de 1.8 million € à 4.3 millions €, que ce soit nous qui payons tout en partie ou Grand Poitiers, ça sera la fiscalité de Grand Poitiers. Donc là aussi, je veux dire... Il pourrait effectivement arriver que l'opération ne se fasse même pas du tout, ce qui serait quand même catastrophique.

Donc voilà, je voudrais que tu m'indiques comment tu vois les choses concernant les années à venir. Et pour conclure, et je développerai plus lors du vote du budget, comme tu l'as dit Etienne, il va quand même falloir sacrément s'interroger sur les capacités de notre commune à... je dirais court et moyen termes, financer les dépenses que nous avons notamment sur... tu les as cités, le groupe scolaire, le CSC, la cuisine centrale... Est-ce qu'il y a une vue financière à moyen et long terme ?

Voilà quel était le sens de mon intervention.

Etienne FRAPPIER : merci. Juste pour information. Par rapport au stock de dettes, quand on dit qu'on est confortables, on a un stock qu'on peut estimer à 3.3 millions €, on était à 2.4 millions € au 31 décembre 2023. Si on ajoute les 850.000 €... voyez ce que ça donne à peu près... Pour se donner un ordre d'idées, il y a 8 ans, 2016... 2015/2016, on était au-delà de 4.2 millions €, on est vraiment aujourd'hui dans une marge possible. Après, bien sûr, on est d'accord qu'on ne peut pas toujours vivre sur la dette, on ne peut pas se permettre de faire ça tout le temps mais je pense qu'il faut quand même essayer de faire en sorte de poursuivre les investissements parce que le pire qui pourrait nous arriver c'est aussi, à un moment donné, de ne plus investir ou d'avoir des investissements tellement faibles que nos infrastructures se dégradent complètement, ce qui est déjà le cas sur certains postes d'investissements comme la voirie, etc.... même sur certains bâtiments communaux. C'est déjà très compliqué de réussir à faire en sorte d'entretenir tout notre patrimoine, donc si on gelait ou si on faisait en sorte que les investissements soient chétifs, on irait aussi au-devant de certains problèmes. Sur le coût des travaux de l'école de musique, on est d'accord, on a tous été surpris sur la masse que ça représente. Le seul problème c'est qu'on est face au principe de réalité. A un moment donné, maintenant, on voit bien que le moindre bâtiment qu'on veut faire, la moindre construction qu'on veut réaliser, on a des coûts qui ont complètement explosé. Les communes, et pas seulement Migné-Auxances, vont avoir de plus en plus de mal à faire face à ce genre d'investissements. On voudrait essayer d'aller chercher des financements mais ils ne sont pas si évidents que ça à trouver. C'est des équations assez difficiles à résoudre mais, c'est toujours pareil, si on abandonne ce genre de projet, on arrête aussi de faire des constructions, on arrête tout simplement de faire vivre les communes et vivre les projets... Ce n'est pas vraiment notre but pour l'instant. Là, on est quand même dépendants de Grand Poitiers. On va voir quelle tournure ça prend, on va en discuter, on va voir ce qui est possible ou pas. On reviendra bien sûr sur ce projet-là.

**Conseil municipal du 11 mars 2024**  
**Annexe à la question n°3**  
**Page 4**

Concernant le fonctionnement, c'est notre problème un petit peu en ce moment. On a des dépenses qui sont incompressibles puisqu'on a une offre, une qualité de service public dans la commune qui est extrêmement forte mais je pense que ça fait partie de notre ADN. De ce qu'on ressent par rapport au Service Public. On a envie d'avoir un Service Public fort, et dans notre commune, c'est ce qu'on a. Effectivement, ça vaut plus cher mais, je pense, c'est là peut être où on ne se rejoint pas, mon objectif c'est de me battre le plus possible, le plus longtemps possible, pour faire en sorte que ces services publics perdurent malgré tout. Parce qu'à partir du moment où on l'enlève, on ne le prend plus en charge, il tombe dans les mains du service privé. Et je pense, pour ma part, que ça sera beaucoup moins bien.

Isabelle COUDERC : bravo, je partage !

Jean-Marc MAZIERE : en fait ma remarque par rapport à la CLETC, même si le stock de dettes monte à 4 millions € / 4,5 millions €, ce n'est pas le problème, on reste sur des zones acceptables. Le problème si tu veux, ce n'est pas tant le chiffre qui compte, ce n'est pas dire ou d'écrire « j'ai un stock de dettes raisonnable ». C'est après, c'est être en capacité de pouvoir le rembourser, c'est surtout ça. Vu qu'effectivement nos dépenses sont supérieures à nos recettes... Je ne vois... on ne dégage pas de l'épargne brute... Si tu veux, à un moment donné... Effectivement le stock va s'éteindre, puisqu'au bout de 15 ou 20 ans ou 25 ans, des emprunts ça finit par s'éteindre mais je veux dire, la problématique c'est que nous ne serions plus en capacité de rembourser cette dette rapidement. Et si effectivement on est obligé de faire appel à la dette sur les années à venir... Là, je me dis que c'est quand même un stock de dettes que nous laissons à nos enfants... dans cette situation là...

Etienne FRAPPIER : oui, bon... On n'est pas encore à laisser de grosses dettes à nos enfants. Là, par exemple, si on reprend simplement les dépenses, on voit que le chapitre 23 et le 42, ce qui représentent notre autofinancement, puisqu'il faut savoir que les amortissements, les 489.000 € d'amortissement, c'est bien un autofinancement aussi, même s'il est forcé et qu'on ne le contrôle pas... ça nous permet de couvrir nos dépenses de la dette. Donc cette partie dépense de dettes, on est en capacité de la financer. Pour l'instant, on rembourse 340.00 € d'annuité, on est assez loin de perdre complètement cette capacité de remboursement de dettes.

Florence JARDIN : peut être un ratio qui est intéressant. Dans les collectivités, on calcule le temps qu'il nous faudrait pour rembourser toute cette dette. On est à 4,2 années. C'est très faible. Cette histoire de cumul, on n'est pas loin, on n'est pas dans une surenchère de la dette. On est vraiment dans la capacité d'une commune de notre strate à investir et à aller de l'avant. 4,2 ans, c'est quasiment la moitié de ce qui est recommandé. Donc, encore une fois, on a de la marge. Pour autant, c'est ce que disait Etienne tout à l'heure, on est dans une démarche pour aller reconstituer cette capacité d'autofinancement. Aujourd'hui, on a pris des mesures en termes d'économies, on va continuer. On va essayer de mutualiser des éléments avec d'autres services comme l'EHPAD. Il y a des tas de choses. On va commencer à bénéficier de ce qu'on a fait par le passé. La grosse difficulté que l'on a, c'est que tout ce qu'on met en place en matière d'économies ne suffit pas à compenser tout ce que l'Etat nous impose par ailleurs. Et la dotation globale de l'Etat elle-même ne s'appuie pas sur l'inflation. Donc l'effet ciseau qu'on vous explique, il est réel pour l'ensemble des collectivités. Migné-Auxances n'est pas plus mauvaise gestionnaire que les collectivités d'à côté. Par contre, on s'est fixé une stratégie, travailler sur les économies, mettre en œuvre une dynamique au niveau du logement mais Etienne l'a expliqué aussi, c'est un petit peu difficile. On a quand même la chance d'avoir une zone d'activité avec une capacité de retomber foncière pour les années à venir... on est vraiment sur toute cette dynamique là mais aussi on s'est fixé des objectifs.

Conseil municipal du 11 mars 2024

Annexe à la question n°3

Page 5

Etienne vient de le dire, notre objectif c'est la qualité du service. Quand on parle des charges de personnel qui augmentent, la hausse liée au recrutement sur les services techniques, c'est juste 30.000 € par rapport à tout ça. Tout le reste, c'est ce qui est nous est imposé par l'Etat sans compensation aucune. On est vraiment dans une nécessité d'aller chercher à la fois de la recette complémentaire... et c'est quoi la recette complémentaire pour une commune ? Il y a deux leviers : l'impôt et la dette. Voilà. Donc on actionne ces deux leviers, de manière la plus raisonnée et raisonnable possible. Quand on peut le faire, on n'augmente pas certains tarifs, quand on peut se passer des augmentations, on l'a fait par le passé, aujourd'hui on n'a pas d'autre levier possible.

Sur le Conservatoire, effectivement, il y a un dialogue qui est entamé avec Grand Poitiers. Il faut savoir que ça a une incidence sur l'ensemble de la PPI et des collectivités de la communauté urbaine. Tout ça, ça se regarde. Pour autant, le mécanisme de la CLETC, on va le réexpliquer tout à l'heure, vous avez vu on a une délibération pour un autre projet d'un autre transfert mais pas pour la commune. En fait, le mécanisme de la CLETC... Quand on dit c'est 110.000 € par an pendant 13 ans, c'est quand on a évalué le coût de la construction à l'instant T et que ça, on le paye, on a proposé sur 12 ans mais ça aurait pu être sur 20, sur 8... voilà. C'est cette évaluation là qui aujourd'hui tombe complètement. Pour autant, le mécanisme de la CLETC ne tient pas compte de ces évolutions-là. Aujourd'hui, on est dans de tels montants que ça nécessite de reposer des questions à tout le monde, mais la CLETC ça fige.

Jeannie CHEBROUX : une question par rapport à ce qui vient d'être dit. Je suis étonnée d'apprendre que Poitiers, Grand Poitiers n'avait pas encore décidé... à venir ici... pour le Conservatoire ? Est-ce que tu peux reformuler ce que tu viens de dire ?

Etienne FRAPPIER : oui, en fait je reformule. La volonté de Grand Poitiers c'est bien de faire une antenne, enfin, un nouveau bâtiment pour l'antenne du Conservatoire de Grand Poitiers sur Migné, derrière les anciens ateliers. Mais l'antenne du Conservatoire elle est déjà à Migné, c'est acté. C'est simplement pour la construction du bâtiment. L'objectif, ce qui a été clecté, c'est de le faire ici. Maintenant c'est juste qu'on attend de Grand Poitiers, c'est une validation de tous les postes de dépenses, par rapport aux nouvelles estimations de 4.3 millions, la façon dont on répartit la charge pour Migné, la charge pour Grand Poitiers, etc. C'est ça qu'on attend d'eux, des décisions. Le seul problème qui pourrait arriver, c'est qu'ils disent que c'est trop cher et qu'ils arrêtent. En tout cas, pour l'instant, le projet, est acté par la CLETC. Le bâtiment, il se fait ici.

Jeannie CHEBROUX : la décision elle arrive quand ? enfin...

Etienne FRAPPIER : il faut qu'on ait une rencontre avec Grand Poitiers. On n'a pas encore eu cette rencontre. On a eu des rencontres avec les services techniques de Grand Poitiers, pour l'étude du bâtiment. Maintenant, il faut qu'on arrive à avoir une rencontre avec les élus, c'est eux les décideurs ; par rapport à ce budget-là.

Jeannie CHEBROUX : ok merci

Pierre GODARD : bonsoir et merci beaucoup. Merci pour la qualité du document écrit. Je le trouve très clair. J'avais une question également sur votre stratégie à moyen terme, vous avez déjà beaucoup répondu. Il y a un rapprochement que vous avez fait et qui m'a beaucoup étonné, c'est entre l'inflation et l'augmentation du taux, étant donné que les bases augmentent également. Est-ce que ça veut dire qu'il faut nous préparer pour les années à venir ?

Conseil municipal du 11 mars 2024

Annexe à la question n°3

Page 6

Etienne FRAPPIER : on va dire qu'on essaie quand même de se réguler. On pourrait augmenter les taux comme on veut à peu près mais on se cale sur les principes de réalité comme l'inflation 2024. On sait qu'on va prendre 2,5 ou 2,6 % donc... entre l'augmentation des bases et la recherche de recettes supplémentaires, on essaie de se caler sur quelque chose. On prend, là, effectivement, comme base l'inflation prévue pour 2024. Mais ça ne veut pas dire qu'à chaque fois qu'il y a de l'inflation on va augmenter les taux. Ce n'est pas ça qu'on veut dire. Là, simplement, on a besoin de recettes supplémentaires cette année donc pour essayer de trouver quelque chose sur lequel se raccrocher, on va plutôt tabler sur le taux d'imposition... pardon, sur le taux de l'inflation, c'est ce que je voulais dire. Je ne sais pas si j'ai été assez clair ?

Pierre GODARD : ouais... étant donné l'ensemble des variables, je trouve que c'est curieux de rapprocher ces valeurs.

Florence JARDIN : c'est notre réalité, et même, c'est en-dessous de notre réalité puisqu'au travers de l'étude de ce que l'AMF appelle le Panier du maire, on constate que l'inflation pour les collectivités, est plus importante que les 2 et quelques pourcents subis par les ménages. Il y a déjà l'augmentation des bases par l'Etat. On en tient compte dans nos calculs. Par contre, on est obligés de présenter un budget équilibré et sincère, on ne va pas aller chercher plus de recettes qu'il n'en faut pour équilibrer mais on ne va pas non plus les minorer parce qu'on sait qu'on accentuerait dans ce cas-là l'effet ciseau. On se base sur l'inflation, c'est un repère qui nous permet aussi de proposer des augmentations sur les tarifs... On pourrait dire 2,5 % sans faire référence à l'inflation. C'est une jauge, une base qui permet à chacun d'avoir des repères en fait.

Petite précision, d'ailleurs vous l'avez dit, on aura d'autres éléments au moment du budget, aujourd'hui on n'a pas toutes les notifications que nous attendons de la part de l'Etat. Nous n'avons pas communication des bases 2024 pour le moment, du produit que ça va générer. On n'a pas encore toutes ces précisions-là qui seront confirmées, je l'espère, au moment de la préparation définitive du budget.

Etienne FRAPPIER : est-ce qu'il y a d'autres remarques ou d'autres questions ?

Sébastien LEONARD : bonsoir. Je veux bien dire un petit mot aussi, pour redire, ça va me faire du bien à moi, ce qui a déjà été dit... En effet, on subit, moi je pense, une situation aujourd'hui où on a une évolution de dépenses qui augmentent au gré de l'inflation. J'ai regardé un petit peu avant de venir les évolutions de nos voisins, des collectivités voisines. Je me rends compte qu'on est quand même tous embarqués dans les mêmes tendances, les mêmes dynamiques, et si on regarde les communes périphériques à Migné-Auxances, on a finalement un niveau de dépenses de fonctionnement par habitant qui est peut-être même en-deçà des communes voisines de Grand Poitiers, même de territoires extérieurs à Grand Poitiers. Je pense que Migné-Auxances n'est pas une mauvaise élève en dépenses de fonctionnement et je pense que la commune est particulièrement raisonnable à cet endroit.

Je veux juste en remettre une petite couche sur l'Etat. Le problème ce n'est pas tant les dépenses, c'est surtout les recettes. Ce qui différencie les collectivités, certaines sont contraintes d'augmenter les impôts pour équilibrer leur budget, d'autres ne le font pas forcément parce qu'elles ont finalement un stock, des capacités de recettes plus élevées que Migné-Auxances. Ça, j'ai envie de dire, ce n'est pas forcément du fait du choix des élus locaux, c'est le mécanisme de redistribution qui fait que certaines collectivités ont plus de recettes que d'autres.

## Conseil municipal du 11 mars 2024

### Annexe à la question n°3

#### Page 7

Voilà, moi, véritablement, je pense qu'aujourd'hui on subit une redistribution de l'Etat qui n'est pas adaptée à la réalité de nos besoins. Le graphique de la DGF qui est très stable alors qu'il y a une inflation, c'est juste une diminution dans le temps de l'Etat auprès des collectivités, donc, forcément, ça ne peut pas fonctionner. Ça, nous met en difficulté, on est obligés d'aller chercher l'impôt. C'est le seul levier qu'on a à court terme pour équilibrer notre budget.

Florence JARDIN : pour redonner quelques ratios justement, vous parliez des charges de personnel tout à l'heure. Dans le document, vous aviez 448 € ramenés à l'habitant pour Migné-Auxances. Dans les communes de notre strate, c'est 582 € en moyenne. Sur les charges financières par habitant, on est à 8 € pour Migné-Auxances à 18 € en moyenne dans les communes de la strate. Et en achats et charges externes, 177 € à Migné-Auxances contre 281 € dans la moyenne de la strate. Donc, encore une fois... sachant qu'on a quand même un grand nombre de services, et on le rappelle, on y tient. On a un centre socioculturel, pour une commune de 6.000 habitants c'est quand même exceptionnel ! On soutient une crèche parentale, on l'a dit tout à l'heure, on va augmenter notre participation pour soutenir les augmentations de salaire qui sont également imposées, ce qui est très bien à la fois pour les agents des collectivités et les salariés de la crèche, pour autant, c'est toujours sans compensation. On a un niveau de service, au regard des ratios dépenses par habitant, qui est très correct. Après, on peut effectivement taper dans le service, mais ce n'est pas notre choix.

Sébastien LEONARD : et la dette de l'Etat s'envole !

Florence JARDIN : on a un graphique... c'est dommage, je n'ai pas eu le temps de le faire passer... sur les orientations budgétaires de Grand Poitiers qui montre les évolutions respectives, au sein de la dette publique totale, de la dette des collectivités et puis de la dette de l'Etat, on voit la montagne, la montagne, la montagne... et on nous dit à nous, vous devez participer à l'effort. Encore une fois, les collectivités, elles n'empruntent pas pour rembourser de la dette, elles n'empruntent pas pour financer du fonctionnement, alors que l'Etat si ! et c'est nous qui devons participer à l'effort de remboursement...

Séance du  
11 mars 2024

A 20h30 salle du Conseil municipal  
Sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire

Convocation du 05/03/2024

Objet : Approbation des rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de Grand Poitiers des 11 octobre 2023 et 15 décembre 2023

N°20240311\_DV\_04

Rapporteur : Monsieur Etienne FRAPPIER

Nomenclature Préfecture :  
7.6.2.

Vu l'article 1609 nonies C du CGI,

Quorum : 15

Vu le rapport de la CLETC du 15 décembre 2023,

Présents : 25

Mesdames et Messieurs

JARDIN Florence  
MAINARD Philippe  
COUDERC Isabelle  
JUIN Daniel  
MANOIR Laurence  
LHERAHOUX Michel  
NOSSANT Agnès  
FRAPPIER Etienne  
POHU Valérie  
LEONARD Sébastien  
CAILA Jean-Luc  
PEDRON Véronique  
AYRAULT Marie-Christine  
BLOT Jean-Denys  
BOUTIN Marc  
MORGAT Aurélien  
GAUD Dominique  
FAGE Manuela  
POPINEAU Marie-Rose  
SANCHEZ Philippe  
CHEBROUX Jeannie  
GODARD Pierre  
MOINE Éric  
MAZIERE Jean-Marc  
CHOU MIL Michel

Vu l'arrêté préfectoral 2016-D2/B1-036 du 6 décembre 2016 portant création du nouvel établissement public à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'agglomération Grand Poitiers avec les communautés de communes du Pays Mélusin, du Val Vert du Clain, de Vienne et Moulière et de l'extension aux communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte-Radégonde à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral 2017-D2/B1-010 du 30 juin 2017 portant transformation de Grand Poitiers communauté d'agglomération en communauté urbaine.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 11 octobre et du 15 décembre 2023.

A l'occasion de sa séance du 11 octobre 2023 relative à la mise en place de la CLETC, les membres ont élu Florence JARDIN en tant que Présidente de la CLETC et Claude EIDELSTEIN comme Vice-Président.

Pouvoirs : 4

Mesdames et Messieurs  
BIANCIO T TO Janine à GAUD  
Dominique  
GHARBI Linda à FAGE  
Manuela  
RIVIERE Fabien à PEDRON  
Véronique  
FORTAIN Sylvie à GODARD  
Pierre

La séance du 15 décembre 2023 a, elle, exclusivement, été consacrée à l'examen des conditions de rétrocession de la piscine des Bois de Saint-Pierre à la Ville de Poitiers, évaluant tant les charges directes et indirectes de fonctionnement que les coûts d'investissement récurrents ou encore les coûts de renouvellement, ceux-ci étant lissés sur 10 ans.

Les rapports et le détail des charges transférées sont joints en annexe.

Absent : 0

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- approuver les rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de Grand Poitiers des 11 octobre et 15 décembre 2023
- autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

Secrétaire de séance :  
Laurence MANOIR

Affiché le  
13 mars 2024  
Mis en ligne le :  
13 mars 2024

Le secrétaire de séance  
Laurence MANOIR

La Maire  
Florence JARDIN



**Conseil municipal du 11 mars 2024**  
**Annexe à la question 4**

Jean-Marc MAZIERE : merci. J'ai deux questions : est-ce que cette CLETC en préfigure d'autres ? Est-ce qu'il y aura éventuellement des équipements qui avaient été transférés d'une commune à Grand Poitiers et qui reviendraient... peu importe...

Florence JARDIN : tout est possible. Nous on avait une proposition. Vous le savez très bien, ça a défrayé la presse. La piscine pour la commune de St Sauvant. Aujourd'hui la commune n'est pas en capacité de la reprendre, ne souhaite pas la reprendre. On continue les discussions. Grand Poitiers, puisque ce sont des éléments de son giron, a la capacité de décider à garder ou pas garder. Si personne ne reprend à l'autre bout, ça peut s'arrêter. Il peut y avoir à tout moment des CLETC. On termine le schéma directeur immobilier global du patrimoine de la collectivité, après, ça veut dire que les élus peuvent aussi s'interroger sur ce qu'est l'intérêt communautaire. Est-ce qu'un terrain de foot est d'intérêt communautaire ? Le problème, c'est que si on dit à la commune, on vous retransfère votre équipement, et que la commune n'a pas les finances derrière... voilà... Donc on tourne un petit peu en rond.

Jean-Marc MAZIERE : justement, c'était l'objet de ma deuxième question. Est-ce que par exemple, Grand Poitiers pourrait imposer à une commune de transférer un équipement alors qu'elle ne souhaite pas le reprendre ? C'est soit on arrête soit vous reprenez ?

Florence JARDIN : on ne peut pas imposer à une commune de reprendre l'équipement par contre, on peut décider, en tant que gestionnaire de l'équipement, d'arrêter son exploitation.

Jean-Marc MAZIERE : donc par exemple pour la commune, ça veut dire que si la commune, pas celle-là, celle dont tu as parlé tout à l'heure, si la commune ne peut pas la reprendre, l'équipement va s'arrêter quoi ?

Florence JARDIN : pas forcément... S'il y a un repreneur... On est en train de travailler là-dessus. Mais s'il n'y en n'a pas, oui, l'équipement peut s'arrêter. C'est exactement la même chose qui a été faite pour les déchetteries. On avait, au moment de la fusion, un nombre de déchetteries assez conséquent pour le territoire, avec, là encore, des équipements très, très dégradés, obsolètes. A un moment donné, on a dit aux communes, vous l'avez vu à Vouneuil Sous Biard, vous l'avez vu à Fontaine le Comte, soit on réduit le type de déchets accueillis soit on ferme, soit on reconstruit un équipement complètement neuf mais à la place de 2 ou 3 autres... Après, c'est effectivement la collectivité qui est gestionnaire et qui a la compétence qui décide de son schéma.

Cédric HAMELIN : juste pour revenir sur les échanges qu'il y a eu tout à l'heure, sur le coût estimé du CRR à l'occasion de la CLECT (c'était 2017) et son coût actualisé, on se retrouve exactement dans la même situation. Là, dans le sens inverse, Grand Poitiers rétrocède, retransfère la piscine des bois de St Pierre avec un coût actualisé de renouvellement à 2,3 millions €. Si en fait la piscine il faut la refaire, mais dans 10 ans, on ne sera plus du tout à 2,3 millions € et Poitiers devra supporter, si elle veut refaire la piscine, des coûts, je ne sais pas, je dis des chiffres comme ça, mais peut-être 4 millions € alors que Grand Poitiers ne servira toujours que ces 16.440 € de coût de renouvellement annualisé. C'est-à-dire qu'à un moment, comme l'a dit Madame JARDIN, on « clectce », on fige des montants et après, advienne que pourra. Dès fois, il y a des gagnants, des fois, il y a des perdants !

Florence JARDIN : typiquement le fonctionnement du conservatoire, avec les charges de personnel qui ont augmenté, pour nous, l'attribution de compensation, elle a été figée. Là, c'est la commune qui y a plutôt arrêté de perdre !



Ville de Migné-Auxances  
86440  
Département de la Vienne

Séance du  
11 mars 2024

A 20h30 salle du Conseil municipal  
Sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire

Convocation du 05/03/2024

Objet : Acquisition de parcelles non bâties en bord de l'Auxance

N°20240311\_DV\_05

Rapporteur : Monsieur Sébastien LEONARD

Nomenclature Préfecture :  
3.1.

Quorum : 15

Présents : 25

Mesdames et Messieurs

JARDIN Florence

MAINARD Philippe

COUDERC Isabelle

JUIN Daniel

MANOIR Laurence

LHERAHOUX Michel

NOSSANT Agnès

FRAPPIER Etienne

POHU Valérie

LEONARD Sébastien

CAILA Jean-Luc

PEDRON Véronique

AYRAULT Marie-Christine

BLOT Jean-Denys

BOUTIN Marc

MORGAT Aurélien

GAUD Dominique

FAGE Manuela

POPINEAU Marie-Rose

SANCHEZ Philippe

CHEBROUX Jeannie

GODARD Pierre

MOINE Éric

MAZIERE Jean-Marc

CHOUMIL Michel

Pouvoirs : 4

Mesdames et Messieurs

BIANCIOOTTO Janine à

GAUD Dominique

GHARBI Linda à FAGE

Manuela

RIVIERE Fabien à PEDRON

Véronique

FORTAIN Sylvie à GODARD

Pierre

Absent : 0

Secrétaire de séance :

Laurence MANOIR

Affiché le

13 mars 2024

Mis en ligne le :

13 mars 2024

Conformément aux engagements de préservation de l'environnement pris à l'occasion de la présente mandature, la municipalité a conventionné avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre d'un programme d'assistance technique, d'acquisition, de gestion et restauration et de mise en valeur des sites naturels de la Commune de Migné-Auxances.

A l'issue d'un travail d'animation foncière portant spécifiquement sur les zones humides auprès des propriétaires concernés, le CEN a transmis à la commune un recensement des fonciers cessibles présentant un fort intérêt pour la mise en œuvre d'actions de conservation ou de restauration.

Parmi l'ensemble des parcelles repérées par le CEN, il pourrait être décidé, pour l'année 2024, de procéder à l'acquisition des biens suivants :

Propriétaire N/P	Parcelle	Surface	Prix ha	Prix à la parcelle
ALQUINET/ ROUSSEAU	AP 149	00 ha 48 a 53 ca	7 000 €	3 397,10€
ALQUINET/ ROUSSEAU	AP 150	00 ha 25 a 78 ca	3 000 €	773,40€
ALQUINET/ ROUSSEAU	AP 151	00 ha 13 a 08 ca	3 000 €	392,40 €
ALQUINET/ ROUSSEAU	YN 152	00 ha 11 a 78 ca	3 000 €	353,40 €
ALQUINET/ ROUSSEAU	AK 128	00 ha 16 a 89 ca	3 000 €	506,70 €
BESSON/ GUILLAUMOT	AP 143	00 ha 37 a 81 ca	3 500 €	1 323,40 €
BESSON/ GUILLAUMOT	AP 145	00 ha 26 a 16 ca	3 500 €	915,60 €
BESSON/ GUILLAUMOT	AP 146	00 ha 35 a 47 ca	3 500 €	1 241,50 €
BESSON/ GUILLAUMOT	AP 158	00 ha 14 a 39 ca	1 500 €	215,90 €
FORT	AY 263	00 ha 31 a 22 ca	4 500 €	1 500 €
GANGNEUX	AW 114	00 ha 05 a 64 ca	8 000 €	450 €
GANGNEUX	AW 115	00 ha 07 a 98 ca	8 000 €	650 €
PINSON/ RINSART	YN 221	01 ha 02 a 18 ca	4 000 €	4 087 €
SIGRIST	AY 262	00 ha 61 a 76 ca	4 500 €	2 779,20 €

Ces acquisitions spécifiques permettront l'engagement dans un second temps d'actions de restauration favorables à la biodiversité. Les objectifs de gestion seront définis au regard des enjeux suivants : protection des habitats et des espèces ; développement d'espaces de cueillette libre d'espèces comestibles (fruitiers) ; création d'espaces récréatifs à proximité des chemins de promenade (aire de détente, panneaux pédagogiques, pêche...).

Les parcelles acquises seront mises à la disposition du CEN au moyen d'un bail emphytéotique administratif - convention de longue durée (de 18 à 99 ans) - qui confèrera la gestion au CEN, et qui lui donnera la possibilité de procéder à tout aménagement qui lui apparaîtra nécessaire pour parvenir aux objectifs de préservation ou de valorisation qui lui auront été assignés, sur ses propres deniers.

Ces acquisitions et les frais d'acte seront financés par les crédits figurant sous l'opération 1080 (réserves foncières), compte 2111

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- décide de l'acquisition des parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessus, au prix de total de 18.585,60 €,
- autorise Madame la Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau,
- habilite Madame la Maire à signer les actes notariés organisant le transfert de propriétés des parcelles, ainsi que tout document subséquent.

Le secrétaire de séance  
Prénom NOM  
Laurence NANOIR



La Maire  
Florence JARDIN



**Conseil municipal du 11 mars 2024**

**Annexe à la question 5**

**Page 1**

Dominique GAUD : on en a pas mal fait des acquisitions de parcelles, j'aimerais bien avoir une carte maintenant pour voir un petit peu ce qu'on a, si c'est possible, pour voir ce qui reste à acheter et avoir une continuité autour de l'Auxance. Je ne sais pas si c'est possible d'avoir une carte ?

Sébastien LEONARD : oui, je pense que c'est possible, il n'y aura pas de difficulté. En fait, quand on a essayé d'acquérir, on a surtout tenté de constituer des grandes enveloppes et sachant que le Conservatoire d'Espaces Naturels est lui-même également acquéreur d'une partie des parcelles. Donc l'idée était qu'on conjugue nos efforts. Là, on a acheté pas mal de notre côté, maintenant eux-mêmes sont en train de se positionner sur un ensemble de parcelles. C'est plus eux qui sont en train de prendre le relai. Donc la dynamique va encore perdurer et surtout, à partir du moment où on aura fait des baux emphytéotiques c'est surtout des mesures de gestion qui vont pouvoir démarrer et je pense que dès l'été ou l'automne 2024, on aura déjà des actions de restauration d'un certain nombre de parcelles.

Cédric HAMELIN, DGS : il y a eu en effet beaucoup d'achats donc on va attendre un petit peu les achats en direct du CEN pour avoir une cohérence globale. L'idée, c'est de créer une vraie continuité. On vous fera passer après une carte générale.

Florence JARDIN : oui, surtout que ça fait des années et des années qu'on fait des acquisitions.

Sébastien LEONARD : on a passé l'année dernière au Conseil municipal de décembre 2022, une délibération actant une convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN). C'est un organisme implanté à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine avec une centaine de salariés pour vous faire une idée de la taille de la structure. Celle-ci est sous statut associatif... Le CEN a pour vocation de restaurer les milieux naturels, de les gérer. Là, l'idée c'est de faire un bail entre 18 et 99 ans, on choisira la durée, on ne l'a pas encore fait parce qu'on est là dans la phase d'acquisition de foncier, quand on aura l'ensemble, on pourra leur faire un bail emphytéotique et eux ont une action vraiment orientée gestion des espaces naturels en faveur de mesures de restauration des habitats pour qu'on ait une diversité d'espèces naturelles qui puissent s'y développer. On est vraiment sur des mesures de protection de la biodiversité. C'est eux qui mobilisent les ressources après et les subventions de l'Agence de l'eau et autres, pour faire ces opérations.

Michel CHOUMIL : suite aux différentes tempêtes, l'Auxance est dans un état catastrophique, il y a des arbres tous les 20 mètres... Je ne sais pas si c'est sur les terrains que vous avez achetés ou sur les terrains de particuliers mais ça fait un moment que c'est très enclavé partout...

Sébastien LEONARD : c'est justement pour ça que la commune se positionne en termes d'acquisition. Pour pouvoir intervenir sur ces parcelles, l'idée c'est justement d'être propriétaire. Aujourd'hui, la responsabilité de la gestion de ces parcelles et entre autres, tous les arbres qui tombent dans la rivière, ce que je vais appeler des embâcles, incombe au propriétaire en premier lieu. Il est vrai que ces parcelles dans l'histoire ont eu un usage économique, une valorisation économique. C'est beaucoup moins le cas aujourd'hui. Il reste des propriétaires qui exploitent entre autres des peupliers mais on a plutôt tendance à avoir des propriétaires qui héritent dans des indivisions de petites parcelles, qui ne savent même plus qu'ils ont ces parcelles. C'est pour ça qu'on les rachète. Une fois qu'on aura des lots, on aura vraiment nous les moyens de les gérer, avec cet opérateur dont c'est le métier. C'est entre autres aussi pour ça qu'on est sur cette stratégie d'acquisition.

**Conseil municipal du 11 mars 2024**

**Annexe à la question 5**

**Page 2**

Jeannie CHEBROUX : donc là, c'est terminé l'achat de parcelles ?

Sébastien LEONARD : sur ce qu'on avait déjà identifié comme possible sur les années 2023 / 2024, suite à l'animation foncière que le Conservatoire d'espaces naturels a réalisée, sur la base de ce premier travail là, on arrive au bout. On a lancé des principes d'acquisition sur un ensemble de parcelles...alors, peut-être qu'il y aura encore 2 ou 3 parcelles à l'opportunité, qu'on aura encore à acheter. Là, on est en train d'acter l'acquisition de tout ce qu'on avait prévu d'acheter suite à cette animation foncière. Le Conservatoire d'espaces naturels entre lui aussi sur une phase complémentaire d'acquisition. Il était bloqué l'année dernière, il ne pouvait pas le faire, puisqu'il avait déjà des stocks de parcelles et il était au maximum de ce qu'il pouvait faire, donc on avait pris le relai. Là, il va recommencer à acquérir un certain nombre de parcelles.

**Conseil municipal du 11 mars 2024**  
**Questions diverses**

Florence JARDIN : deux trois éléments de questions diverses. Vous le savez, actuellement, il y a beaucoup de choses qui se passent en termes d'aménagement du territoire. On a la révision de notre PLUi qui est en cours, on a les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables à déterminer, on a le plan de mobilité et vous avez beaucoup entendu parler de la sobriété foncière et de ce qu'on appelle le Zéro Artificialisation Nette. Nous allons vous proposer, et vous savez que tout cela obéit à des règles nationales qui sont déclinées dans le schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires puis déclinées ensuite dans les SCOT, les schémas de cohérence territoriale. Nous appartenons au SCOT du Seuil du Poitou. C'est un territoire de 130 communes. C'est ce qu'on vous propose de regarder en vidéo. Voilà l'explication. Il y aura 3 vidéos en tout sur cette question de sobriété.

[vidéo]

C'est une petite vidéo que vous pouvez retrouver sur le site du SCOT du Seuil du Poitou et nous aurons prochainement également une vidéo sur le PADD du PLUi à vous présenter. Je pense qu'on le fera au prochain Conseil.

Petit rappel, vous êtes invités à la commémoration du 19 mars à 11h30

Et puis le calendrier des travaux pour l'accueil de la mairie puisque ça va perturber un petit peu nos habitudes.

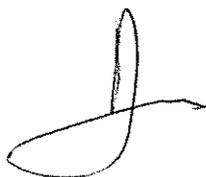
Etienne FRAPPIER : je ne l'ai pas sous les yeux mais c'est à peu près du 25 mars à fin avril.

Cédric HAMELIN : on a calé les travaux avec la livraison du mobilier, environ 8 semaines donc à partir du 25 mars. Pour les usagers, il y aura quelques petites incidences, il va falloir qu'on bouge les standards téléphoniques donc l'accueil téléphonique sera peut-être perturbé sur une demi-journée. Pareil, il faudra bouger les bureaux des agents, on proposera peut-être une fermeture très exceptionnelle pour qu'on ne se tape pas dans les usagers qui passent en déménagement les meubles... histoire de renforcer la qualité d'accueil. C'est un peu l'objectif de l'opération.

Florence JARDIN : merci.

**Plus personne ne souhaitant intervenir et l'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 22h30**

**La secrétaire de séance**  
**Laurence MANOIR**



**La Maire**  
**Florence JARDIN**

